

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### **Article 1 — Définitions**

**Conditions Générales :** les présentes conditions générales du Cabinet régissent les relations contractuelles établies entre le Cabinet et le Client.

**Le Cabinet :** CHEMIN PAR CHEMIN, cabinet d'écrivain public, représenté par Mme Françoise CORNILLE, écrivain public ; n° SIRET :979 073 285 00012 ; entreprise individuelle sise 590 route de Montastruc, 31380 BAZUS. Tél. : 06 85 23 43 46. Courriel : contact@cheminparchemin.fr.

Le cabinet est membre du Syndicat national des prestataires et conseils en écriture (SNPCE) et agréé par l'Académie des écrivains publics de France (AEPF). Cet agrément garantit au client les qualifications du cabinet et son éthique professionnelle. Le cabinet exerce son activité dans le respect des exigences professionnelles et de qualité visées par le code d'éthique professionnelle du SNPCE (site [www.snpce.fr](http://www.snpce.fr)) adopté en congrès syndical le 31 janvier 2010 et de la charte déontologique de l'AEPF (site [www.ecrivains-publics.fr](http://www.ecrivains-publics.fr)).

Les renseignements figurant sur les documents commerciaux ou le site internet du Cabinet ([www.cheminparchemin.fr](http://www.cheminparchemin.fr)) peuvent être modifiés à tout moment par le Cabinet sans qu'il lui soit reproché ces modifications.

**Le Client :** Le Client peut être un professionnel ou un particulier dénommé ici consommateur. Le Client communique au Cabinet son numéro de téléphone, son adresse électronique, et accepte de recevoir des informations de la part du Cabinet par téléphone et/ou par cette adresse électronique, ou tout autre moyen convenu avec le Client.

Seuls les clients ayant donné leur accord écrit pourront être cités en référence sur le site internet du Cabinet.

**La Date de conclusion du contrat :** la date de conclusion du contrat liant le Client au Cabinet CHEMIN PAR CHEMIN correspond à la date de signature des Conditions Générales.

**Les Frais :** les frais énoncés de façon non exhaustive à l'article 5 des Conditions Générales, restant à la charge exclusive du Client, s'ajoutant au Prix, et devant être payés par le Client.

**Le Prix :** prix fixé par le Cabinet et accepté par le Client, pour la pleine réalisation du Service, et devant être réglé par le Client.

**Le Résultat des Prestations :** toute rédaction et tous livrables, textes, articles, corrections, retranscriptions et commentaires, quels que soient leur nature, leur forme et leur support, réalisés par le Cabinet, à l'avantage du Client, suite et conformément à la commande du Client.

**Le Service :** ensemble des prestations déployées par le Cabinet qui seront facturées, traitées, réalisées, exécutées et livrées par le Cabinet, à l'avantage du Client, suite et conformément à la commande du Client, dans le délai et suivant les modalités de communication et de livraison convenues avec le Client.

**Conditions Particulières :** toutes dispositions spécifiques décrivant de façon plus détaillée la commande du Client, et rédigées sur un support papier ou électronique, convenues entre le Cabinet et le Client.

### **Article 2 : Domaine d'application**

Les Conditions Générales s'appliquent à tous les contrats passés par le Cabinet avec le Client. Le fait, pour le Client, de passer commande auprès du Cabinet vaut adhésion expresse, complète et sans réserve par le Client des Conditions Générales. Le fait pour le Cabinet de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des Conditions Générales ou des Conditions Particulières ne peut être interprété comme valant renonciation par le Cabinet à se prévaloir ultérieurement de ces clauses.

### **Article 3 : Commande — Moyen de communication — Délai de Livraison**

La demande initiale exprimée, par écrit ou oralement, par le Client à l'attention du Cabinet fera l'objet d'un devis gratuit auquel seront annexées les présentes Conditions générales de vente. Tous les détails du devis sont étudiés et validés par le client avant que ce dernier ne le signe en y portant la mention "Bon pour accord" écrite de sa main, datée et signée.

Après étude, accord et signature par le Client des Conditions Générales qui déclare par sa signature, avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales de vente annexées au devis, ce dernier vaut commande ferme.

La commande du Client n'est traitée par le Cabinet qu'après signature des éventuelles Conditions Particulières et paiement du Prix ou de l'éventuel acompte comme indiqué sur la commande.

La commande du Client est, soit directement transmise par écrit par le Client au Cabinet par courrier postal ou électronique, ou tout autre moyen de communication que le Client aura lui-même jugé adapté, notamment SMS, WhatsApp. Le Client qui a communiqué au Cabinet son adresse électronique accepte de communiquer avec le Cabinet via courrier électronique. La livraison du Résultat des Prestations se fera à l'adresse postale ou par email, suivant ce qui aura été convenu avec le Client.

Le délai de livraison est défini et fixé de commun accord entre le Client et le Cabinet, au moment de la commande. Le délai de livraison est uniquement donné à titre indicatif. Le Cabinet s'engage à mettre en œuvre toutes les ressources utiles et nécessaires mises à sa disposition et réaliser les recherches qu'il aura estimées adéquates au vu de la commande. Le Client doit aider le Cabinet à tenir les délais en lui fournissant, éventuellement, des éléments dont aurait besoin le Cabinet pour la bonne exécution de sa mission. Si toutefois un contretemps du fait du Cabinet se produisait, le Cabinet se réserve le droit de reporter ce délai après consultation du Client et uniquement dans la mesure où cela ne nuit pas à ce dernier.

La pleine réalisation du Service par le Cabinet et le paiement du Prix dans sa totalité par le Client met un terme définitif au contrat dûment exécuté. Si le Client n'a payé qu'un acompte, le Cabinet conserve un droit de propriété sur le Résultat des Prestations tant que l'intégralité du Prix n'est pas payée.

L'utilisation réservée par le Client au Résultat des Prestations et/ou les objectifs que le Client se serait fixés compte tenu du Résultat des Prestations n'ont aucun lien avec le Cabinet.

### **Article 4 : Conformité — Réclamation — Réserves — Absence de renouvellement**

Le Cabinet livre le Résultat des Prestations par courrier postal ordinaire, courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou par courriel, suivant ce qui aura été convenu entre le Cabinet et le Client. Le Résultat des Prestations ainsi livré est réputé conforme aux attentes et exigences du Client, sauf à ce qu'il y ait réclamation ou formulation de réserves par ce dernier formulée par écrit, au plus tard dans les trois (3) jours calendaires suivant la livraison par le Cabinet du Résultat des Prestations.

Le Cabinet assure un traitement adéquat des réclamations et réserves ainsi formulées via le traitement des corrections jugées nécessaires et/ou la livraison d'explications et de précisions éclairant le Client. La pleine exécution et réalisation par le Cabinet des

prestations de service confiées par le Client au Cabinet et la pleine exécution par le Client de son obligation de paiement du Prix mettent un terme à la relation contractuelle ponctuelle établie entre les parties, à la satisfaction des parties ; aucun renouvellement tacite n'est possible.

**Article 5 : Facturation — Règlement — Accord exprès et préalable du Client**

Le Client a l'obligation de payer le Prix et de régler intégralement les factures émises par le Cabinet selon les conditions de paiement définies à la commande.

Le Cabinet bénéficie de la franchise en base TVA au titre de l'article 262 B du Code général des impôts. La TVA n'est donc pas appliquée sur le Prix.

Si le Client est un consommateur, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le Cabinet (article 10), le Client ne peut plus bénéficier du droit de rétractation en application de l'article L221-28 du code de la consommation.

Les paiements se font en euros, soit par chèque, soit par virement bancaire. Le paiement anticipé ne donne pas droit à l'escompte.

Toutes les taxes et tous les frais tels que, et sans que cette énumération soit exhaustive, les frais de déplacement, frais de livraison, frais de recouvrement restent à la charge exclusive du Client (« Frais »).

Des pénalités de retard sont exigibles de plein droit dès le jour suivant la date de règlement prévue (taux annuel de 5 %, art.L441-6 du code du commerce) et une indemnité de 40 €, sans qu'un rappel soit nécessaire.

**Article 6 : Droit d'auteur**

Le Client aura la propriété pleine et entière du Résultat des Prestations à condition et seulement après avoir payé l'intégralité du Prix au Cabinet.

Le règlement intégral du Prix, par le Client, va de pair avec la cession automatique des droits d'auteur du Cabinet sur le Résultat des Prestations.

Dès le règlement intégral du Prix, le Cabinet cède définitivement au Client, à titre exclusif, tous les droits d'auteur qu'il pourrait avoir sur le Résultat des Prestations, en ce compris le droit de reproduction, d'adaptation, de modification, de traduction, de distribution, de commercialisation, de diffusion, d'usage, d'exploitation, de cession.

Le Cabinet déclare ne pas souhaiter se prévaloir des attributs du droit moral qu'il pourrait détenir sur le Résultat des Prestations.

**Article 7 : Obligation de moyens — Limitation de responsabilité**

Le Cabinet est uniquement tenu à une obligation de moyens, et non de résultat, vis-à-vis du Client. Si la responsabilité éventuelle du Cabinet devait être engagée, elle serait strictement limitée au montant du Prix, et ne pourrait être étendue aux conséquences directes ou indirectes de l'utilisation par le Client ou par toutes autres personnes, physiques ou morales, du Résultat des Prestations.

**Article 8 : Clause de conscience — Confidentialité — Données à caractère personnel — Archivage**

Le Cabinet exerce son activité dans le respect du code d'éthique SNPCE. À ce titre, le Cabinet a le droit de faire jouer la clause de conscience pour refuser de traiter des données, informations ou documents dont la gestion le conduirait à ne pouvoir respecter l'un ou l'autre des principes du code d'éthique SNPCE ou la législation et réglementation en vigueur.

Le Cabinet traite les informations qui lui sont communiquées par le Client dans le respect du principe de la confidentialité visé par le code d'éthique SNPCE et la charte déontologique de l'AEPF.

Les données à caractère personnel que le Client accepte de communiquer volontairement au Cabinet sont traitées et conservées par le Cabinet conformément aux exigences imposées par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, soit dans la limite de cinq (5) années à compter de la dernière mission confiée.

Le cabinet s'engage à respecter les droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression et de portabilité des données personnelles communiquées dans le cadre de son activité. Pour exercer ces droits, l'utilisateur ou l'ayant droit doit en faire la demande par mail à l'adresse suivante : [dpo@cheminparchemin.fr](mailto:dpo@cheminparchemin.fr) ou par courrier postal ; cabinet Chemin par chemin, 590 route de Montastruc, 31380 BAZUS.

En cas de litige sur le traitement des données personnelles, l'ayant droit a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Article 9 : Clause attributive de compétence — médiation à la consommation**

12.1 Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

12.2 Les tribunaux compétents sont ceux relevant du ressort du Cabinet.

12.3 Le médiateur à la consommation, pour les litiges entre le Cabinet et le Client consommateur, est l'Association des médiateurs indépendants d'Île-de-France (AMIDIF). Le Client consommateur peut déposer une réclamation sur le site internet de l'AMIDIF : [www.amidif.com/mediation-consommation.html](http://www.amidif.com/mediation-consommation.html) ou par voie postale 1 Place des FLEURUS, 77100 MEAUX.